

INFORMATIONS

PLAN CANICULE 2025

En raison des fortes chaleurs récurrentes ces dernières années, des actions de prévention et de gestion de crise ont été mises en place par les pouvoirs publics et forment le Plan National Canicule (PNC) qui compte 4 niveaux d'actions déclenchés par Météo-France et relayés sur tous les médias.

Il a atteint le niveau 3 « canicule » à huit reprises ces dix dernières années (sauf 2014, 2016 et 2020).

Au niveau communal, le Plan National Canicule est porté par le CCAS.

Concrètement, à Cagnes-sur-Mer, des actions graduées sont mises en œuvre :

Mesures préventives tout au long de l'année :

- Tenue, par le CCAS, du registre nominatif des personnes isolées.
Au 1er janvier 2025, 215 personnes sont inscrites, dont 96 se déclarent isolées.
- Information sur les possibilités de se faire recenser :
 - Programme Animation Senior paru en avril 2025 (diffusé à 2 500 exemplaires sur la commune)
 - Information diffusée sur les panneaux lumineux (JEI)
 - Information sur le site internet du CCAS
- Liste des points d'eau : 47 fontaines réparties sur toute la commune dont 30 robinets d'eau au niveau des douches sur tout le bord de mer + 1 distributeur d'eau en bord de mer + liste envoyée aux associations caritatives (Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire...)
- Vérification de la liste de diffusion du système de téléalerte de la ville et mise à jour du registre des personnes fragiles. Documents relatifs aux mesures préventives envoyés par mail aux 11 aides à domicile du CCAS mi-mai 2025.
- Le même dossier a été envoyé par mail aux 22 structures de maintien à domicile de la commune.

Niveau 1 : Veille saisonnière (du 1er juin au 15 septembre)

- Activation de la ligne téléphonique spéciale au 04 92 02 47 48, du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Liste des lieux climatisés : Fraternelle, Bon Accueil, EHPAD de la commune
- Mise en pré-alerte des services mairie, CCAS, EHPAD, EHPA et réseau de partenaires associatifs
- Réalisation de maraudes de jour par les agents du service Cohésion Sociale auprès des SDS de la commune 1 fois tous les 15 jours à compter du 1er juin 2025 avec information sur les fontaines

Niveau 2 : Pic de chaleur (épisode bref, durant lequel les températures sont très au-dessus des normales de saison)

- Multiplication des messages à la population par les médias nationaux et locaux
- Appel téléphonique à toutes les personnes inscrites sur le registre, en commençant par les personnes qui se sont déclarées "isolées"
- Information sur JEI et messages ciblés aux personnes fragiles (via les aides à domicile et porteurs de repas)
- Vigilance renforcée avec le CCAS, les EHPAD, les établissements et services sociaux ou médico-sociaux, le service des sports, jeunesse, petite enfance, centres aérés et repérage du public précaire

Niveau 3 : Canicule (période de chaleur intense (34 degrés en moyenne) avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus des 20 degrés en moyenne, sur plus de 3 jours consécutifs)

- Mise en place d'une cellule de crise au CCAS et organisation de plannings d'astreinte pour le personnel
- Envoi d'un message de téléalerte par l'automate mairie à toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles

- Appels téléphoniques réguliers à toutes les personnes inscrites au registre pendant la période d'alerte de niveau 3
- Pour les personnes inscrites et injoignables téléphoniquement : envoi de courrier
- Mobilisation des agents du CCAS, de la commune et des partenaires associatifs pour le suivi des personnes fragiles
- Visites à domicile par l'équipe santé du Secours Catholique
- Ouverture des pièces rafraîchies gérées par le CCAS, la commune et les partenaires ; possibilité d'accompagnement vers ces lieux (sur demande)
- Intensification des messages à la population
- Intensification des maraudes de jour par le service Cohésion Sociale : 2 à 3 fois par semaine avec distribution d'eau
- Visites à domicile par l'équipe de l'association Entraide et Solidarité (Mme Coutelle)

Niveau 4 : Canicule extrême (*canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité – jamais atteinte à Cagnes-sur-Mer*)

- Intensification des mesures du niveau 3
- Activation de toutes les ressources du CCAS et de la ville